

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 13 décembre 2024 à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents : Annie CAMUEL, Maire, Stéphane BRÉANT, Katherine POUCHAUDON, Christophe SAINT MARTIN Adjoints, Magalie BOUIN, Xavier POUILLY, Joseph SPATARO.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s : Sébastien CHEVALIER a donné pouvoir à Annie CAMUEL
Aurélié GOUMAZ a donné pouvoir à Joseph SPATARO
Gilles HALLINGER a donné pouvoir à Katherine POUCHAUDON
Guillaume LEROY a donné pouvoir à Stéphane BRÉANT
Marie-Laurence POUILLY a donné pouvoir à Xavier POUILLY
David TARDIVEAU a donné pouvoir à Christophe SAINT MARTIN

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Katherine POUCHAUDON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2) Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 Novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

3)- Décisions du Maire

2024-17 : Abandon du droit de préemption suite à la Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Laure POMMIER-HONNEUR.

- Un terrain bâti sis 20 rue de la Harpe sur la commune d'Ecrosnes, parcelles cadastrées C 171 et C174 d'une superficie de 1 130 m².

4) Anticipation des investissements - Budget 2025

Mme le Maire informe le conseil qu'afin de préserver la continuité du service et, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre le 1^{er} janvier et la date d'adoption du budget, le Maire peut :

- Mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année précédente ;
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- De plus, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption avant cette date, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits : engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les crédits ouverts en 2024 étaient de :

Chapitre 21 : 960 797,84 €

Anticipation possible
240 199 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses à la section d'investissement du budget de la Commune, et ce, dès le 1^{er} janvier 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2024.

S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2025.

5) Convention de déneigement 2024-2025

Madame le Maire rappelle que la Commune s'est équipée d'une lame niveleuse pour équiper le tracteur d'un exploitant agricole qui procède aux déneigements des routes communales en cas de besoin.

Sachant que la Commune ne dispose pas de tracteur suffisamment puissant pour assurer ce service,

Que conformément à l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 qui permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes, l'exploitant agricole peut apporter son concours à la commune.

Pour sa participation au déneigement, Madame le Maire propose que la rémunération de l'agriculteur soit fixée à 50 € de l'heure.

Cette rémunération subira l'augmentation appliquée à celle du carburant lors de la facturation de la prestation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise Madame le Maire à signer la convention de participation au déneigement avec l'agriculteur concerné.

Dit que les crédits budgétaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Informations et questions diverses

- Aménagements de sécurité à Jonvilliers : Eure-et-Loir Ingénierie est mandaté pour étudier les différentes possibilités de projet de sécurisation sur Jonvilliers. Nous attendons leur retour.

- Réparation place de la Mairie : le Conseil réfléchi à la manière de réparer le trou creusé par la première inondation.

- Salle polyvalente, point sur les travaux, planning :

- Le forage est terminé

- les démolitions avancent vite

- Le changement des ouvertures est en cours

- Le terrassement de l'agrandissement côté petite salle est prévu la semaine du 16/12.

- Parking Jardin communal de Giroudet : Suite aux échanges pendant le Conseil, la délibération concernant projet de location de 2 places de stationnements réservées au gîte de Giroudet passera en délibération au prochain conseil.

- Installation des barrières rue de la Mairie : elles seront installées début d'année 2025.

- M. SAPATARO demande qu'un défibrillateur soit installé sur la commune. Madame le Maire répond qu'elle va se renseigner pour un contrat avec maintenance.

Il nous informe aussi sur une application de santé « SatyingAlive »

- Mme POUILLY rappelle que la saison hivernale approche et celle où les oiseaux reviennent vers nos mangeoires également.

Il n'est pas rare de trouver des graines non désirées dans les mélanges destinés à l'alimentation animale. Depuis plusieurs années, des signalements de plants d'ambrosie nous parviennent depuis des jardins de particuliers qui les observent en dessous ou à proximité des sites de nourrissage.

Loin de vous encourager à interdire le nourrissage des oiseaux à vos administrés, l'association FREDON vous encourage à les avertir du risque afin qu'ils puissent ouvrir l'œil et signaler ou arracher les pieds d'ambrosie qui pourraient se développer dans leurs terrains à la belle saison.

- Madame le Maire remet à chaque conseillers un carnet d'intentions pour le PLUIH, pour que le conseil Municipal puisse se prononcer pour le 20/01/2025.

La séance est levée à 21h05.